

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre septembre à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 24 août 2024

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s : Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Stéphanie PAJOT

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 23 juillet 2024.
- 2- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- 3- Création d'emplois permanents.
- 4- Retour sur l'actualité communale juillet / août et travaux à venir.
- 5- Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement d'un bandeau pour l'aire de jeux de l'école maternelle.
- 6- Décision modificative n° 2 du budget primitif de la commune.
- 7- Délibération sur la convention de participation pour le risque prévoyance et du contrat collectif d'assurance prévoyance associé établie par le centre de gestion 17.
- 8- Actualités Communautés de Communes Aunis Sud.
- 9- Présentation de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera menée par la CDC Aunis Sud en 2025.
- 10- Point sur la rentrée scolaire 2024-2025
- 11- Divers

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2024 après avoir signalé l'erreur sur la date du conseil municipal de novembre il s'agit du 26 et non du 20.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain , rue d'en Haut

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A766, A768 et A772, d'une superficie de 1 158 et situé rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A765, A769 et A770, d'une superficie de 888 et situé rue d'en Haut à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

3- Création d'emplois permanents

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les communes de moins de 1 000 habitants peuvent recruter, en l'application de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public.

Le contrat est alors conclu pour une durée maximale de trois ans; ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire décide, à l'unanimité :

- La création au 1er septembre 2024, d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 31/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'adjoint technique;
- La création au 1er septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint à temps non complet, à raison de 17,75/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'adjoint technique;
- La création au 1er septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'adjoint technique.

Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Et vu la délibération en date du 18 octobre 2007 portant création, d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à pourvoir l'emploi d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 04 septembre 2024 :

Service	Grade emploi	Fonction	Temps de travail hebdo	Titulaire ou contractuel	Situation (pourvu/vacant)
Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe Création par délibération du 08/06/2021	Secrétaire de mairie	35h	Titulaire	Pourvu
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe Création par délibération du 08/03/2019.	Adjoint technique	35h	Titulaire	Vacant
Technique	Adjoint technique territorial Création par délibération du 18/10/2007	Adjoint technique	35h	Contractuel	Pourvu .
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Création par délibération le 10/05/2022.	ATSEM	35h	Titulaire	Pourvu
Technique	Adjoint technique Création par délibération du 01/09 /2024	Adjoint technique	31h	Contractuel	Pourvu
Technique	Adjoint technique Création par délibération du 01 /09/2024	Adjoint technique	20h	Contractuel	Pourvu
Technique	Adjoint technique Création par délibération du 01/09/2024	Adjoint technique	17h45	Contractuel	Pourvu
Ecole	Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles Création par délibération du 08/06/2021	ATSEM	35h	Titulaire	Pourvu

4- Retour sur l'actualité communale juillet / août et travaux à venir

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- Les travaux de la cuisine de la salle des fêtes ont été achevés (création de placards bas, faïence, isolation et réfection du plafond, mise aux normes de l'électricité).
- L'assainissement collectif sur la rue Bel Epi est terminé.

- Concernant l'enfouissement des réseaux, les poteaux télécom doivent être enlevés demain. Nous sommes en attente des devis pour la tranche rue de Vouhé et route de la Chardonnière.
- Etat-civil : Nous déplorons trois décès : Mme Sandrine MAGE, Mme Catherine JOURDAIN et M. Maurice NOIRAUD. Deux mariages ont été célébrés et deux naissances ont été enregistrées.
- L'appel à la candidature pour un agent recenseur pour le recensement de la population prévue du 15 janvier au 15 février 2025 est toujours d'actualité.
- Les trois journées de réparation de la voirie communale ont été effectuées. Un bilan doit être fait avec le Syndicat de la voirie. A suivre.
- La réfection des toitures de la mairie et de l'espace du vieux château d'eau se réalisera en octobre - novembre prochain. Le département nous a accordé pour ces travaux une subvention de 16 102 € (40% sur 40 256,46 € HT)
- Les travaux d'aménagement du carrefour rue de Vouhé et rue Pierre François Audry seront réalisés 2^{ème} quinzaine d'octobre. Coût des travaux 6 303,66 € TTC.
- La chaudière de l'école maternelle devra être réparée pour un coût de 5 786,30 € TTC.

5- Aménagement d'un bandeau pour aire de jeux de l'école maternelle - Demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'aménagement d'un bandeau pour l'aire de jeux de l'école maternelle, dont le coût global des travaux est de 4 530,00 € HT (5 436,00 € TTC). Il est convenu de solliciter le Département de la Charente-Maritime, dans le cadre du fonds de revitalisation, une subvention pour la réalisation de ce projet. Le conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant (en €) :

- Département	40 %	1 812,00
- Fonds propres	60 %	2 718,00
TOTAL HT		4 530,00

5- Budget primitif 2024 - Décision modificative n° 2

Afin de réaliser l'aménagement du bandeau sur l'aire de jeux de l'école maternelle, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision budgétaire modificative n° 2 comme détaillée ci-dessous.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

2315-47	Installations, matériel et outillage techniques	- 4 000,00	
2188-48	Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers	+ 4000,00	
TOTAL :		0.00	

7- Délibération sur la convention de participation pour le risque prévoyance et du contrat collectif d'assurance prévoyance associé établie par le centre de gestion 17

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide qu'il est nécessaire de consulter le personnel communal avant de prendre une décision concernant la susnommée convention. A voter lors d'un prochain conseil.

8- Actualités Communautés de Communes Aunis Sud

Le Maire informe que :

- ✓ Fin septembre, il sera proposé au comité syndical l'arrêt du SCoT commun à 3 intercommunalités, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et de notre Communauté de Communes Aunis Sud.
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire
- ✓ Après onze années d'études et de concertation, le projet pôle gare de Surgères va se concrétiser, les travaux commenceront en fin d'année pour une durée théorique de 28 mois.

9- Présentation de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera menée par la CDC Aunis Sud en 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'objectif de ce projet est d'améliorer le parc privé de logements existants. Les ménages aux revenus modestes et très modestes qu'ils soient propriétaires ou locataires pourront être accompagnés et bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur habitat dans les thématiques : Rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie et au handicap, lutte d'contre l'habitat

indigne ou dégradé et développement de l'offre locative privée. Le lancement de l'OPAH est prévu le 1^{er} janvier 2025 et sera menée par la Communauté Aunis Sud.

10- Point sur la rentrée scolaire 2024-2025

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Effectifs : 9 PS, 13 MS et 12 GS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Marie-Laure FELIX et lui-même vont étudier avec les services de l'Etat sur la mise en place de la cantine à 1 €.

11- Divers

- ✓ La signature du contrat, chez le notaire, pour l'achat du corps de bâtiments, cour du Prieuré est prévue en octobre prochain.
- ✓ Mmes PRIGNEAU ont fait don à notre commune d'une bannière « SOCIETE SECOURS MUTUELS DE PUYRAVAULT » datant de 1910.
- ✓ Dates des prochains conseils municipaux :
 - 22 octobre 2024 à 20h
 - 26 novembre 2024 à 20h
 - 18 décembre 2024 à 20h.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 05 septembre 2024

Le Maire,
Raymond DESILLE

